



Editorial

Didier Chapuis
Syndic

Depuis peu, nous avons franchi le cap des 100 jours de la nouvelle législature. Cette période qui se veut indulgente envers les personnes en charge d'une nouvelle responsabilité serait terminée.

Place dorénavant à la réalité. Une réalité qui se traduit actuellement par une reprise plus que vigoureuse des activités. Les municipaux enchaînent les séances intercommunales, les séances de formation et autres rendez-vous à un rythme accéléré. Le suivi et le traitement des nombreux dossiers en cours occupent pleinement chaque responsable de dicastère.

Personnellement, j'ai abordé ces 100 jours sans appréhension particulière, la plupart des dossiers, dont certains très importants, me sont connus. Le fait de pouvoir m'appuyer et compter sur les

collaborateurs des différents services communaux et sur l'avis d'experts indépendants aide grandement à l'accomplissement des tâches quotidiennes de la syndiculture.

Je n'oublie pas mes collègues municipaux et les membres du conseil communal qui chacun de par leur compétence et leur personnalité contribuent à une saine relation dans l'exercice de la conduite des affaires communales. L'ambiance au sein du collège municipal est excellente et nous prenons du plaisir à accomplir nos tâches. La volonté de la Municipalité est de faire perdurer cette ambiance des 100 premiers jours tout au long de cette nouvelle législature.

Un autre de mes souhaits est que les relations avec le conseil communal et

les citoyens et citoyennes de Penthelaz continuent à être empreintes de respect mutuel, d'écoute et de transparence. Dans sa séance du 4 octobre dernier, le conseil communal a accepté les cinq préavis présentés à l'unanimité. Je ne demande pas les mêmes résultats pour les prochains préavis, bien que fondamentalement je n'y suis pas du tout opposé...

A tous, je vous souhaite une excellente et profitable législature.

Photographie

Orthophotographie de Penthelaz en 1932



Retour du concours photographique dès le numéro de décembre-janvier

Envoyez-nous votre meilleure photographie à lecancanier@penthelaz.ch. L'auteur de l'image sélectionnée recevra un bon pour une carte journalière CFF à faire valoir au Contrôle des habitants.

Dans ce numéro

COMMUNICATIONS

Municipalité - p. 2 et 3

Conseil communal - p. 4 et 5

Liste des abréviations - p. 5

VIE LOCALE

Actualité des sociétés locales - p. 6

FC Venoge - p. 7 et 8

Vision - Vufflens-la-Ville - p. 9 et 10

COMMUNICATIONS - P. 11 ET 12

CULTURE

Ludothèque de la Venoge - p. 13

Bibliothèque de la Venoge - p. 14

Mots-croisés - p. 15

Archives communales - p. 15

INFORMATIONS - P. 16

Communications de la Municipalité du 4 octobre 2021

Didier Chapuis, syndic

Personnel

Sébastien da Silva, apprenti de 3ème année aux services extérieurs a réussi ses examens finaux. Il a été engagé comme collaborateur jusqu'à la fin de l'année en attendant d'aller faire son service militaire.

Cédrine Perruchoud, apprentie de 3ème année au sein du greffe et de la bourse a aussi réussi ses examens finaux. Elle nous a déjà quitté comme le prévoyait son contrat.

Soraia Varela Fernandes est la nouvelle apprentie engagée au sein du greffe et de la bourse. Elle a vécu une reconversion professionnelle et présente l'avantage d'une certaine maturité puisqu'elle a 22 ans.

Plan d'affectation du Cheminet

Suite à la mise à l'enquête, 10 oppositions et une remarque ont été enregistrées. Les procédures suivent leur cours et la municipalité prévoit toujours de vous présenter le préavis à la séance de décembre.

Plan d'affectation des Grands Moulins

Ce plan a été envoyé au service cantonal concerné pour l'examen préliminaire. Le retour a été enregistré et il y a un certain nombre d'éléments qui doivent encore être travaillés.

Ce plan a été initié par le principal propriétaire et le suivi est fait par le bureau mandaté. La commune a un rôle de coordination dans ce plan au même titre que la révision du plan d'affectation de Praz-Gérémoz.

Plan d'affectation communal

Une délégation municipale, accom-

pagnée du chef du service technique, des représentants du bureau Plarel mandaté pour ce travail, ont rencontré la Conseillère d'Etat Mme Luisier le 24 septembre dernier. Nous espérons pouvoir vous donner en décembre prochain un calendrier plus précis de la suite qui sera donnée à ce plan d'affectation.

Aménagements de la place de la gare

La deuxième étude sur ces aménagements a été confiée au bureau Christe et Gyax d'Yverdon-les-Bains. La conduite de cette étude est sous la responsabilité de la DGMR qui participe à hauteur de 50% de la facture. En raison de problématiques liées au parking P+R, de la circulation et de la giration des bus sur le site, l'étude a été mise en stand-by. Des discussions avec les CFF sont nécessaires avant de reprendre cette étude.

Dans le cadre des travaux actuels, le déplacement de la rampe d'escaliers reliant le pont CFF au quai no 1 est prévu. Il sera déplacé de quelques centimètres en direction du bâtiment de l'ancien café de la Gare. Il est aussi envisagé d'installer un ascenseur reliant les mêmes endroits. Cas échéant, nous reviendrons devant le conseil avec un préavis.

Yves Jauner, municipal

ASiCoPe (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz)

La rentrée scolaire s'est bien passée et nous n'avons pas rencontré de problème avec les transports.

ASiVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

L'accueil de midi a nécessité une amélioration en offrant la possibilité aux élèves de 7P à 8P de pouvoir aller à la bibliothèque, salle dessin en plus de la salle de gym VD1. Pour cet accueil, le Codir a dû engager du personnel

pour pouvoir offrir ces prestations. Une participation est demandée pour cet accueil et cela n'est pas le bienvenu au goût de certaines personnes qui souhaitent la gratuité de ce service.

Le Codir est entrain de revoir la situation afin de satisfaire tout le monde.

L'ASiVenoge et la commune ont tenu 2 séances de travail depuis le début de cette législature, avec le groupe pluridisciplinaire Ferrari pour le projet du « Cheminet ». Les travaux d'étude se font sur la partie Ecole bâtiment « Cheminet », sur les aménagements extérieurs ainsi que la section sport sur la place actuelle. Ceci en concertation avec le canton pour tout ce qui est dérogation.

Une séance d'information est organisée le 6 octobre prochain avec les commissions en charge du projet au niveau communal et association.

Divers

Suite aux informations reçues du canton ce jour, la municipalité va présenter un préavis en décembre pour l'abrogation du règlement « Halte jeux Les Petits Poussins ». Par conséquent, nous demandons la nomination d'une commission pour ce préavis règlement « Halte-jeux Petits Poussins ».

Valérie Codina, municipale

Affaires sociales

Des réflexions ont repris concernant le groupe des aînés, plus connu sous le nom de « Soleil d'automne ». La volonté est clairement de relancer le groupe d'entente avec les communes de Penthaz et Daillens. Des séances de travail communales ont eu lieu dans ce sens.

La covid avait mis en suspens les rencontres avec les jubilaires de notre commune. Depuis le 1er juillet, nous avons pu reprendre cette pratique

fort appréciée et avons pu fêter deux nonagénaires. Un anniversaire pour les 50 ans de mariage se profile dans deux semaines.

D'entente avec nos communes voisines, à savoir Penthaz, Daillens et Lussery-Villars qui participent au projet, le Local des jeunes a ré-ouvert ses portes le 15.09 d'abord pour les plus jeunes puis dès le 01.10.2021 pour les plus grands, selon les règles sanitaires en vigueur.

L'Association Français en Jeu offre des cours de français à Penthalaz. Ces cours sont destinés à toute personne en situation de précarité avec le besoin et l'envie d'améliorer son niveau de français. La commune va reconduire son soutien pour l'année 2022.

Développement durable

Une association, L'Atelier, a maintenant été fondée à Cossonay et offre la possibilité à ses membres de venir réparer des objets dans leurs locaux où des journées ouvertes à tous sont également organisées. Des contacts ont été pris afin de voir comment notre commune pouvait les soutenir. Notre objectif est de trouver des synergies avec nos voisins. Si vous êtes bricoleurs et que vous désirez donner un peu de votre temps, ils sont à la recherche de bénévoles pour les journées portes-ouvertes (voir article dans ce numéro). M. Quentin Kohler, chef de projet concernant le projet « Parc Jura vaudois : lézards agiles et mustélidés » de Pro Natura est venu nous présenter leur projet. Nous voulions savoir quelle contribution Penthalaz pouvait apporter à un tel projet, sachant que notre commune se situe aux bords de la zone envisagée. Si le sujet des lézards agiles et mustélidés (fouine, belette, putois...) peut faire sourire, le projet a pour ambition d'offrir des habitats et des lieux de liaison pour ces animaux et de les protéger car ils

sont menacés. Nous y avons vu une opportunité pour d'autres animaux d'en profiter également et de continuer ainsi les nombreuses actions déjà entreprises sur notre commune. M. Kohler doit revenir avec une analyse plus approfondie de notre territoire mais afin d'aller de l'avant avec ce projet, nous trouverions intéressant d'avoir la participation d'une ou deux personnes de la commission du développement durable.

Christian Martinetti, municipal

Route de la Gare

Les travaux avancent bien et devraient se terminer en fonction de la météo fin octobre ou mi-novembre, avec le but de continuer avec la réfection du chemin de l'Ancienne-Poste. Ces travaux se dérouleront en février en dehors des périodes de gel. Un problème technique est toutefois à résoudre sur ce tronçon.

Réseau d'eau

La pollution ayant entraîné une impossibilité de consommer l'eau du robinet, cette dernière a été traitée avec beaucoup d'efficacité et de rapidité par la commune et son responsable des eaux, M. Duperrex. Félicitations à ceux qui ont œuvré en ce sens. Les travaux sur la conduite d'eau reliant les réservoirs de Montjoux à Bournens, urgents à l'époque, le sont beaucoup moins, car, les normes ont changé. De plus, des discussions sont en cours avec d'autres communes intéressées à se joindre à celles déjà concernées. Le coût des travaux doit encore être chiffré. Pas d'autres informations pour le moment.

Daniel Rochat, municipal

Piscine

La saison a été en demi-teinte en raison de la météo. Le restaurateur est tout de même satisfait de sa saison

et sera présent l'année prochaine.

Camping

Camping : il est prévu de fermer le petit camping pour la saison au plus tard fin 2023 afin de repenser l'endroit pour d'autres activités. La patinoire, suite aux travaux des écoles, devra probablement être déplacée. L'ouverture du camping est prévue du 01.04.2022 au 02.10.2022. Le restaurant devrait être ouvert dès le 01.04.2022 et la piscine du 07.05.2022 au 20.09.2022.

Maison de Ville

Les travaux avancent bien. Le restaurant et l'appartement du 1er seront mis à disposition du restaurateur M. Grégory Dizerens (actuellement restaurateur à Thierrens) à la mi-novembre. L'ouverture officielle aura lieu le 04.12.2021. Un apéritif de bienvenue devrait être organisé (infos à suivre). Le restaurateur prévoit les mercredis et dimanches comme jours de fermeture.

Conseil communal du 4 octobre 2021

Sylvette Grandchamp

Conseillères et conseillers présent-e-s : 44

Préavis du bureau du Conseil n° 1-2021

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 2021-01

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 2021-02

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 2021-03

Accepté à l'unanimité.

Préavis du bureau du Conseil n° 1-2021

- Fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Il appartient au bureau du Conseil de soumettre dans un préavis le montant des indemnités du Conseil au moins une fois par législature.

La participation aux séances du Conseil communal et le travail des membres au sein des différentes commissions avaient été valorisés en 2016. Cette rémunération demeure une récompense symbolique.

L'expérience de la dernière législature montre que certains postes en raison de l'augmentation du temps consacré dans les différentes fonctions par le Président et le secrétaire méritent d'être ajustés.

Dès lors les vacances du Président ont été passées du mode forfaitaire en tarif horaire de CHF 35.-/heure. L'indemnité annuelle du secrétaire est le poste qui a subi la plus grosse augmentation de CHF 1'800.- pour un forfait annuel de CHF 5'000.-. Ce montant a été aligné aux pratiques des communes de taille comparable. Le poste de secrétaire suppléant jusqu'à ce jour rémunéré à hauteur de CHF 1'500.- a été supprimé en raison de sa non-sollicitation et sera remplacé par un tarif horaire. La dernière modification est la valorisation du travail des rapporteurs qui passe de CHF 30.- à CHF 40.-

Préavis municipal n° 2021-01 - Octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026

La Loi sur les communes fixe les attributions du Conseil communal. Le Conseil peut en déléguer les compétences à la

Municipalité afin de faciliter la gestion de l'Administration communale. Ce préavis propose de renouveler ou de donner diverses autorisations pour la durée de la législature 2021-2026.

En acceptant ce préavis, le Conseil octroie à la Municipalité les compétences suivantes :

- statuer sur les aliénations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas au maximum, charges éventuelles comprises;

- statuer sur les acquisitions immobilières destinées au développement économique, urbanistique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.- par cas, charges éventuelles comprises;

- participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas au maximum;

- statuer sur les aliénations des participations au sein de sociétés commerciales, d'associations et de fondations et de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas;

- plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- / cas; accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 100'000.-;

- engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas;

- engager des dépenses supplémentaires, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- / année;

- placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, présentant de solides garanties financières;

- ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de frais d'études d'investissements du patrimoine administratif, ceci jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- au maximum pas cas;

- de prolonger les autorisations précitées jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce préavis a suscité la réaction d'un conseiller qui a demandé des précisions sur les intentions de la municipalité dans le place-

ment des liquidités de la trésorerie dans les différents établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques, etc. Il a fait part de son inquiétude sur la sécurité de ces éventuels placements. M. Chapuis répond que la municipalité, dans ce cas, se baserait sur la Loi sur les communes, mais précise qu'il n'y aura pas de placement de liquidités.

Préavis municipal n° 2021-02 - Taux d'imposition pour l'année 2022

Pour rappel, le taux d'imposition de la commune de Penthaz est à 74% dans la fourchette moyenne-supérieure des communes vaudoises. La valeur d'un point d'impôt (1%) est de CHF 93'361.-.

La Municipalité propose de maintenir les mêmes chiffres que sur l'arrêté d'imposition de 2021. Bien que les résultats des 5 dernières années laisseraient entrevoir la possibilité d'une baisse du taux, la Municipalité souhaite le maintenir. Ceci en raison des importantes dépenses à venir (bâtiments scolaires), des déductions supplémentaires accordées aux contribuables (recettes fiscales vont stagner voire diminuer), des effets de la RIE III, du financement des importants investissements consentis durant la législature précédente. Ce préavis n'a suscité aucune question ni remarque de la part du Conseil.

Préavis municipal n° 2021-03 - Rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Comme pour chaque début de législature, la rémunération des membres de la Municipalité est analysée, adaptée si besoin, puis soumise à l'approbation du Conseil.

La fonction de municipal pour une commune telle que Penthaz représente un taux d'activité de plus de 30%, basé sur le principe de milice, à savoir une fonction publique qui doit pouvoir se réaliser en dehors des activités professionnelles. Le mandat des membres comporte deux volets, l'un politique avec une rémunération fixe et l'autre de gestion avec un tarif horaire. Il est proposé le maintien des traitements annuels fixes. En ce qui concerne le mandat de gestion (les vacances) un plafond du nombre d'heures sera maintenu à 3'400 heures maximum par an comme pour la législature précédente, avec toutefois la mise en place d'un quota d'heures réparti entre les municipaux selon les différentes tâches liées à leur dicastère et leur appartenance

aux différentes associations. Il est proposé de maintenir le tarif en vigueur.

Préavis municipal n° 2021-05 - Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pendant la durée de législature 2021-2026

Voici encore un préavis de début de législature qui en vertu de la loi sur les communes doit être soumis à l'approbation du Conseil.

Afin d'analyser la situation financière de la commune, 3 indicateurs ont été utilisés.

1. le poids de la dette qui est un ratio : dette nette/recettes courantes
2. le renouvellement de la dette qui est un ratio : dette nette/marge d'autofinancement
3. le poids des intérêts passifs qui est un ratio : intérêts passifs/recettes courantes.

Après analyse et interprétation de ces données, il en ressort que la santé financière de la commune a été bonne et stable pendant la période 2016-2021.

Pour le calcul du plafond d'endettement, la Municipalité s'est basée sur les recommandations de l'Union des Communes Vaudoises.

Les 3 principes de cette méthode sont les suivants :

1. afin de respecter l'équité intergénérationnelle, la commune doit s'assurer d'être en mesure de rembourser sa dette sur une période de 30 ans au maximum (durée de vie maximale autorisée pour le calcul des amortissements comptables).
2. Lorsque l'équilibre budgétaire est respecté, la marge d'autofinancement est égale au montant des amortissements comptables.
3. La commune doit être capable de rembourser sa dette en 30 ans au maximum. Les moyens financiers pour rembourser cette dette sont la marge d'autofinancement, ainsi la capacité économique d'endettement correspond à 30 fois la marge d'autofinancement.

La capacité économique d'endettement d'une commune est son niveau d'endettement maximum soutenable financièrement sur le long terme.

Même si la capacité économique permettrait d'avoir un plafond d'endettement de CHF 44'033'380.- pour la législature 2021-2026, la Municipalité estime que le plafond actuel de CHF 36'000'000.- est suffisant.

La fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties est de la seule responsabilité du conseil communal. À ce jour, la commune n'a aucun cautionnement bancaire cependant, elle a un risque de cautionnement pour les différentes associations intercommunales dont elle fait partie. Si ces différentes associations venaient à être dissoutes, les communes membres devraient assumer les crédits bancaires qui ne pourraient pas être remboursés.

La Municipalité propose un plafond de cautionnement maximum de CHF 25'000'000.- alors qu'il était de CHF 6'000'000.- dans le préavis de 2016. Cette différence est due à l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASIVenoge, à l'intégration du plafond d'endettement de l'AIEE depuis 2017 et à la création de l'ASPIC pour la construction de la piscine des Chavannes.

Divers

Dans les diverses interventions des conseillers, relevons :

- La nomination de deux commissions : a. arrosage du terrain du football b. règlement Halte Jeux Les Petits Poussins
- Les travaux du chemin de l'Ancienne-Poste ne pourront pas débuter avant le mois de février, ceci en raison d'un problème technique qui doit être résolu et la contrainte que ces travaux doivent être réalisés hors gel. Un conseiller s'est inquiété d'un éventuel surcoût lié au déplacement de l'installation du chantier au Cheminet et aux nuisances que ceci pourra engendrer. M. Martinetti répond qu'à ce jour aucun surcoût n'est prévu et les voisins de la nouvelle installation de chantier seront contactés en temps voulu pour plus d'informations.
- Un conseiller rappelle que la cybercriminalité augmente de plus en plus et invite les conseillères et conseillers à être vigilants sur ce sujet.
- Mme Samanta Cardaropoli a accepté de fonctionner comme secrétaire suppléante en cas d'absence de la titulaire.

**Prochain Conseil communal le 13.12.2021
séance de groupes 6.12.2021**

Prochaines votations 28.11.2021 : Dépouillement de 3 objets

Prochaines élections 20.03.2022 : Grand-Conseil et 1er tour Conseil d'État.

Liste des abréviations

- ADCV** : Association de Communes Vaudoises
- AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
- AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay
- ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens
- ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges
- ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud
- ASICoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs (13 communes)
- ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge
- ASIVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville
- ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes
- Coord21** : Collectivités pour un développement durable
- CSR** : Centre social régional
- DDP** : Droit distinct et permanent
- DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes
- DGTL** : Direction générale du territoire et du logement
- GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz
- GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants
- LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire
- LATC** : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud
- LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés
- ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile
- PCI** : Protection civile
- PA** : Plan d'affectation
- PLR** : Parti Libéral Radical
- PPA** : Plan partiel d'affectation
- PPDLV** : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars
- RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- SDA** : Surfaces d'assolement
- SDIS** : Service de défense incendie et de secours
- UCV** : Union des communes vaudoises
- TL** : Transports publics de la région lausannoise

L'actualité des sociétés locales

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

25.10.2021 et 29.11.2021 – 10h à 12h - **Né pour lire** - un moment d'histoires à partager avec votre enfant - Bibliothèque de la Venoge Daillens - pas de certificat covid (rencontre régulière moins de 30 pers.).

06.11.2021 et 04.12.2021 - 10h à 12h - **BiblioFil** - un atelier autour du fil - Bibliothèque de la Venoge - pas de certificat covid (rencontre régulière).

17.12.2021 - dès 18h - **Veillée de Noël et calendrier de l'Avent** - contes pour les enfants avec atelier à l'intérieur et pour les parents vin chaud et thé chaud à l'extérieur, visite du père Noël - pas de certificat covid.

FC Venoge

28.01 au 30.01.2022 – Week-end entier – **Tournoi en salle juniors** – Différents tournois en salle pour plusieurs catégories de jeu du football des juniors – Penthalmaz, salle du Verger – Certificat COVID sera demandé selon les mesures en vigueur après celles qui seront échues le 24 janvier 2022.

FSG Penthalmaz

26.11.2021 – 19h30 (ouverture des portes), 20h15 (rideau), Petite restauration dès 19h30 – **Soirée Où est Charlie ?** – Adulte CHF 18.- dès 17 ans, Enfant CHF 12.- – Certificat COVID obligatoire

27.11.2021 – 18h00 (ouverture des portes), 19h00 (rideau), Petite restauration dès 18h00 – **Soirée Où est Charlie ?** – Adulte CHF 18.- dès 17 ans, Enfant CHF 12.- – Après soirée ouverture du Bar & Mini disco animée par Sabrina – Certificat COVID obligatoire

Jeunesse

12.11.2021 - dès 18h30 – **Repas de Soutien du Concours de Tambours 2022 à Penthalmaz** - Fondue Bressane et desserts maison, bar ambiance, 50 fr par personne ou 3fr.- par année jusqu'à 12 ans - Salle du Verger à Penthalmaz - Certificat Covid obligatoire.

13.01.2022 - 19h30 – **Match aux cartes du Concours de Tambours 2022 à Penthalmaz** - ouverture de la place de fête 17h, inscriptions match aux cartes de 18h à 19h, soirée röstis au caveau dès 18h30 et concert de Sex Rhapsody au caveau à 20h - Salle du Verger à Penthalmaz - Certificat Covid obligatoire.

14.01.2022 - 19h – **Soirée fondue du Concours de Tambours 2022 à Penthalmaz** - ouverture de la place de fête à 17h, fondue à 40 fr par personne, concert des Sales Gosses, ouverture du karaoké et bar à shot dès 21h - Salle du Verger à Penthalmaz - Certificat Covid obligatoire.

15.01.2022 - dès 10h – **Concours instrumental du Concours de Tambours 2022 à Penthalmaz** - départ du cortège des Jeunesses à 11h, début du Concours sur scène dès 15h, Concert de Brice au caveau à 22h - Salle du Verger à Penthalmaz - Certificat Covid obligatoire.



My Local Services | Information sur les actualités régionales

My Local Services – Votre place du village virtuelle

Recevez les nouveautés et les informations importantes de votre région directement sur votre smartphone.

Vue d'ensemble des fonctions:



Nouveautés locales

Soyez toujours au courant des actualités de la commune ou des annonces importantes. Grâce à la fonction de rappel, nous ne manquerez plus aucune des actualités locales.



Informations des commerces

Découvrez les offres et les prestations des commerçants locaux.



Téléchargez l'application gratuitement dès maintenant:



Le FC Venoge a fêté ses 20 ans

Sébastien Anger

La pandémie n'aura pas eu raison des festivités du 20ème anniversaire du FC Venoge qui se sont déroulées du 9 au 11 septembre dernier sur le site de Penthaz. Issu de la fusion des FC Penthaz, Penthaz et Daillens (déjà réunis sous l'appellation Rio-Venoge) en 2001, le FC Venoge est devenu une évidence au fil des saisons qui lui ont déjà apporté son lot de bons souvenirs, ces trois jours de célébrations ayant désormais pris bonne place parmi eux. Et il en aura fallu de la motivation, de l'abnégation et de la résilience pour adapter constamment le concept de fête aux aléas des restrictions sanitaires. Le comité d'organisation n'aura pas ménagé son temps et ses efforts pour offrir à celles et ceux qui y ont participé une fête mémorable.

Car là où la facilité aurait commandé la réservation d'une salle de fête, c'est bien sous une vraie cantine dressée spécialement pour l'occasion sur la place goudronnée de Penthaz que s'est tenu cet anniversaire. C'est donc une semaine avant la manifestation qu'ont débuté les travaux d'installation du site et du montage de la cantine grâce à un groupe de volontaires très efficace. Puis c'est la tonnelle qui a fait son apparition rendant le sourire à tous ceux qui n'en

avaient plus recroisé une depuis des mois, comme quoi le bonheur tient à peu de chose. La place de fête pouvait donc accueillir ses premiers visiteurs dès 17h00 le jeudi 9 septembre sous une météo finalement bien plus clémente que celle qui avait pu être annoncée les jours précédents.

Comme il se doit cet anniversaire s'est ouvert avec une partie officielle réservée aux membres du club et de la confrérie avec la participation de nos autorités communales autour de quelques discours et anecdotes rendant hommage à ce club qui a su rassembler les clochers autour d'une seule église. Eh oui, au-delà du sport le FC Venoge compte parmi les sociétés locales qui ont ouvert la voie à des fusions qui ont permis à nos villages d'unir leurs forces et compétences autour d'un bien commun qui se transmet de générations en générations. Après 20 ans la vision de 2001 produit donc aujourd'hui la première génération de jeunes adultes n'ayant connu que le FC Venoge. Une fierté.

La soirée du jeudi s'est ainsi poursuivie au rythme des chansons de Brice et devant quelques raclettes servies par les membres du conseil de l'Abbaye de Penthaz que l'on remercie encore. La défaite de nos seniors

restera anecdotique et n'empêchera pas certains de terminer au petit matin. La soirée du vendredi était destinée aux familles sous une météo certes un peu fraîche. Plusieurs animations dont un jeu de fléchettes version football étaient proposées avant de pouvoir profiter des divers plats servis par la brigade de Pierre-Alain Porchet de La Sarraz. La première équipe clôturait cette soirée avec une victoire nette et sans bavure contre Chavannes-Epenex en championnat.

Vint alors l'ultime et principale journée et soirée de cet anniversaire en ce samedi 11 septembre 2021. La première partie de cette journée baignée de soleil était destinée aux matches juniors d'un grand nombre des équipes du club qui permettait de rassembler juniors et parents autour de cette place de fête et de joindre l'utile à l'agréable entre sport et réconfort à la tonnelle ou dans les assiettes. La place de fête fermait temporairement en milieu d'après-midi pour laisser le temps aux organisateurs de préparer la cantine de fête pour la soirée de Gala.

C'est à 18h00 que cette dernière réouvrait sous le filtre du certificat COVID pour permettre aux quelques



300 convives inscrits de vivre une soirée ... normale, on en était presque surpris. Après un apéritif servi à l'extérieur, chacun rejoignait sa table dans une ambiance digne des grands soirs. C'est un président heureux qui pouvait ouvrir cette soirée avant le début du service d'un magnifique menu là aussi proposé par la brigade de Pierre-Alain Porchet qui allait faire l'unanimité.

Et entre deux plats c'est Nathalie Devantay qui a offert un spectacle humoristique hilarant en deux interventions qui ont totalement conquis son auditoire. Entre petites piques personnalisées et sketches bien choisis, chacun a pu se reconnaître dans

l'un ou l'autre des personnages incarnés par une artiste qui gagne à être connue et dont le nom va sans aucun doute rapidement s'installer en haut de toutes les affiches. Et après les rires ce sont les corps qui ont pu se déhancher devant le concert des Winnipeg et autour d'un bar (Eh oui un vrai bar où il était possible d'être collés-serrés) tenu par la jeunesse de Penthalaz et qui ne s'est fermé qu'aux premières lueurs du dimanche matin.

C'est donc sur une note de fatigue mais d'extrême satisfaction que s'est achevé cet anniversaire qu'on n'oubliera pas. Le comité du club remercie encore chaleureusement le comi-

té d'organisation du 20ème ainsi que l'ensemble des soutiens, sponsors et bénévoles qui ont permis au club de tenir son jubilé et d'établir une nouvelle marque indélébile dans son histoire qui se poursuit désormais vers une nouvelle décennie. Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont rendu visite et VIVE LE FC VENOGÉ.



Thierry Métal, Stéphane Duvoisin, Nicolas Jaeger, Claude Privet, Christoph Lötscher



Voitures mobility à Penthalaz

mobility
car sharing

**LES DEUX VÉHICULES SONT DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7
ET 24H SUR 24 À LA PLACE CENTRALE ET À LA GARE
DE COSSONAY-PENTHALAZ**

Site internet : www.mobility.ch



Vision : Vufflens-la-Ville

Henri-Robert Borgeaud

En ce début de législature, le nouvel Exécutif de notre village a souhaité mettre en avant les Municipalités de nos communes voisines. A savoir Lusery-Villars, Penthaz, Daillens, Vufflens-la-Ville et Mex. Une sorte de série en 5 épisodes qui nous mènera à la rencontre d'Élus avec lesquels Penthalaz a des liens souvent étroits au gré de ses projets et autres collaborations intercommunales.

Nous commencerons par Vufflens-la-Ville, commune comptant 1370 habitants dans laquelle il semble faire bon vivre et dont le Collège municipal, qui m'a reçu presque in corpore, se compose de la manière suivante (seule Mme Di Lallo n'a pu être là)

Olivier Duperrut – Entame son deuxième mandat de Syndic. S'occupe de l'administration générale et du personnel, de la police des constructions, de l'urbanisme, de la ZI La Plaine, du PAC Venoge. De plus il représente la commune au sein de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV). Etant lui-même un homme de la terre, Olivier Duperrut s'occupe également du dicastère de la Viticulture.

Caroline Jauguey – Conseillère Municipale sortante, assume la vice-syndicature pour cette année. Elle représente la commune à l'AJERCO*, à l'ASIVenoge* et à l'ASICoPe*, et est en charge de la bibliothèque & culture, de la cantine communale Pic & Croc ainsi que des manifestations et sociétés locales. Michel Gruaz – Conseiller Municipal sortant. Entame sa 3e législature et gère un dicastère comprenant les forêts, l'eau, le gaz, les SI, le télé-réseau, le cimetière, le refuge, ainsi que les terrains communaux, la gravière de Sency, la mobilité et le passeport vacances.

Chantal Di Lallo - Nouvellement élue, elle représente la commune à l'ARASPE* et à l'ASPIC* et est en charge des affaires sociales, des assurances, des finances, de l'informatique et de la déchetterie.

Pascal Berchier – Nouvellement élu, il gère les bâtiments et constructions communales, les routes, les véhicules, l'éclairage de la commune, la Protection Civile et représente la commune au sein du SDIS Région Venoge.

Il est à noter que Vufflens-la-Ville, au vu du nombre de ses habitants, n'est pas soumis à l'obligation d'élections selon le système proportionnel, et les 5 membres de son Exécutif ont été élus sous la bannière de l'Entente Villageoise. Mais passons aux questions. Je ne distinguerai pas les auteurs des réponses, dans la mesure où on peut les considérer comme collectives, chacun-e y ayant apporté sa touche.

La population est relativement stable, passant de 1015 habitants en 1992 à 1370 aujourd'hui. Comment voyez-vous le développement de la commune en termes d'urbanisme et de population ?

Actuellement Vufflens-la-Ville ne possède aucune réserve de terrain constructible. Dès lors, et concernant la population, la seule croissance possible est celle liée à la densification lors de rénovations par exemple. Concernant la Zone Industrielle «La Plaine» que nous détenons conjointement avec Aclens, elle jouit d'une excellente situation et, desservie par la voie ferrée et la RC 177 elle constitue l'un des onze pôles de développement cantonal. Dans ce cadre nous avons finalisé un DDP en 2019 avec la société Demaurex SA leur accordant un droit de superficie sur l'une de nos deux parcelles communales. Cette transaction permettra à cette importante société active dans la robotique de construire son nouveau siège et ainsi regrouper ses activités sur notre commune.

Le développement de la vie sociale et culturelle est certainement un axe de travail pour la Municipalité, comment l'abordez-vous ?

C'est en 2019 que nous avons concrétisé un projet qui nous tenait à cœur.

La réalisation du bâtiment polyvalent Le Marteley, réunissant en un même lieu un restaurant, la poste, une épicerie-dépôt de pain, une cantine, le club house et les courts du tennis club, une place de jeux, de sports et un skate park. Un espace de détente et de loisirs intergénérationnel sur un site où l'on trouvait déjà la salle polyvalente et la salle de gymnastique, une place avec rampe d'accès pour personne à mobilité réduite incluant également un WC pour personnes handicapées.

Il faut encore mentionner le GSL - Groupe Gestion Sports et Loisirs qui coordonne les différentes manifestations et organise un petit marché annuel le dernier samedi d'août. Au-delà des sociétés locales que l'on trouve habituellement dans une commune telle que la nôtre, gym, harmonie, badminton, karaté, paysannes vaudoises, tennis, société de jeunesse, il faut citer Bobine 1302 qui organise différentes projections de films ainsi qu'un petit open air.



Vous semblez très attachés à la participation de Vufflens-la-Ville à nombre d'associations intercommunales. En quoi est-ce si important ?

De nombreux projets doivent être réalisés à l'échelle intercommunale, c'est une question de taille critique. Même s'ils nécessitent temps et engagement, les regroupements sont nécessaires et il est important pour nous d'être au cœur des projets ainsi que partie prenante des décisions. Par ailleurs, et au-delà des projets d'actualité, être membre d'un organe de promotion de la région comme l'ARGdV est stimulant et porteur d'initiatives profitables à nos citoyens.

Vision : suite

De là à envisager une fusion avec l'une ou l'autre de vos communes voisines ?

En son temps nous avons participé aux premières discussions relatives à un projet de mutualisation impliquant Penthaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Mex. Ce projet a été abandonné, mais cette approche nous a démontré que nous pouvions collaborer et qu'en se regroupant il était possible de bénéficier d'économies d'échelle pour certains services et prestations. Nos rencontres régulières avec les Municipalités des communes sus-citées sont souvent porteuses de solutions intéressantes quant à nos problèmes communs.

Sur votre site internet, la commune de Vufflens-la Ville est dite à vocation agricole. Est-ce que ça correspond encore à la réalité ?

Oui dans la mesure où les surfaces cultivées restent constantes. Par contre il n'y a plus que deux familles qui vivent réellement de l'agriculture. Il faut donc admettre que Vufflens-la-Ville est progressivement devenue une commune résidentielle qui s'est très fortement développée entre 1970 et 1990 passant de 401 à 979 habitants en ce court laps de temps.

Le développement durable. Comment vous inscrivez vous dans cette thématique ?

Nous avons fait un pas important dans ce domaine avec la mise en service de la nouvelle ligne 58 des TL qui assure depuis ce mois d'août une liaison Busigny – Cossonay – Penthaz – Cossonay-Ville, permettant notamment à nos jeunes un accès facilité au Gymnase et collèges desdites communes.

En lien avec la notion de durabilité, la qualité de l'eau figure également en bonne place dans nos préoccupations. Nous assurons l'entretien des conduites de notre réseau de distribution d'eau potable, de manière à en garantir la fiabilité, mais aussi à en diminuer les pertes. Par ailleurs une commission aura pour mandat le suivi des nuisances

de tous genres au sein de la zone industrielle de La Plaine.

La mobilité douce est également un aspect que nous traitons et nous avons pour objectif de limiter la vitesse à 30 km/h sur la plupart des routes et chemins de notre village. Une Commission de sécurité s'est constituée ayant pour objectif l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire, puis plus largement un plan général de mobilité visant à améliorer le bien-être des habitants du village et la sécurité des usagers.

La Municipalité est sensible à tout projet allant dans le sens d'apporter une pierre à l'édifice «environnement». Les nombreux arbres qui seront plantés sur la place de Marteley en constitueront une première manifestation et nous avons installé trois ruches dont le but est principalement didactique, permettant en particulier à nos écoliers de se familiariser avec le monde des abeilles. Un enjeu majeur selon Einstein qui aurait dit : « Si les abeilles disparaissaient de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre ».



Un souhait ?

Vufflens-la -Ville est un village dans lequel il fait bon vivre. C'est pour nous le plus important et nous avons à cœur que cela perdure le plus longtemps possible.

Puisse-t-il en être ainsi. Dans tous les cas un grand Merci au collège Municipal de Vufflens-la-Ville pour le temps qu'il m'a consacré, sa collégialité et l'ouverture dont il a fait preuve dans ses réponses.

* Voir liste des abréviations page 5

Pour plus d'informations :
www.vufflens-la-ville.ch



De gauche à droite : Michel Gruaz, Olivier Duperrut (Syndic), Caroline Jaugey, Pascal Berchier, Chantal Di Lallo.

Patinoire de Penthalaz

Ouverture : 4 décembre 2021 - Fermeture : 27 février 2022

Ouverture 7 jours sur 7

Horaires

| | |
|----------|---------------|
| Lundi | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 14h00 - 18h00 |
| Mercredi | 14h00 - 18h00 |
| Judi | 14h00 - 18h00 |
| Vendredi | 14h00 - 18h00 |
| Samedi | 14h00 - 18h00 |
| Dimanche | 13h00 - 18h00 |

Hockey

| | |
|----------|---------------|
| Mercredi | 18h00 à 21h00 |
| Samedi | 11h00 à 14h00 |

Jours fériés et horaires spéciaux

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Vendredi 24 décembre : | 14h00 - 18h00 |
| Samedi 25 décembre : | fermé |
| Dimanche 26 décembre : | (sous réserve)* |
| Vendredi 31 décembre : | 14h00 - 18h00 |
| Samedi 1 ^{er} janvier : | fermé |
| Dimanche 2 janvier : | (sous réserve)* |



Entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
CHF 2.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 4.- Adultes

Location de patins

Gratuit pour les moins de 6 ans
CHF 5.- + caution de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison sans location de patins

CHF 30.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 50.- Adultes

Abonnement saison avec location de patins

CHF 60.- Enfants de 6 – 16 ans
CHF 100.- Adultes

* ouverture conditionnée à la présence de bénévoles. Veuillez consulter le site internet pour vérifier si la patinoire est ouverte le 26 décembre et le 2 janvier.

L'Atelier, répare-café à Cossonay

Notre association à but non lucratif gère un atelier, vu comme un lieu d'échange et de rencontre autour d'activités de création-construction-bricolage-réparation, permettant de :

- créer du lien social et sensibiliser le public au développement durable;
- favoriser les rencontres inter-générationnelles et le transfert de compétences;
- proposer à la population un service de réparation.

Elle est née de la fusion de deux

projets : un atelier de réparation proposé par la commission Agenda 21 de la commune de Cossonay et un lieu de rencontre et d'échange autour du bricolage initié par Benoît Gilbert, décédé prématurément et qui a légué tout son atelier à qui réaliserait son vœu.

Notre atelier a une portée régionale.

En ce qui concerne l'activité de réparation (répare-café), les organismes qui proposent actuellement ce service sont submergés de demandes et les clients

viennent parfois de loin dans l'espoir de pouvoir faire réparer leur objet.

L'association recherche des membres. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à nous contacter par courriel.

L'Atelier

Pour plus d'informations :
<http://latelierecoissonay.ch>
info@latelierecoissonay.ch

Bourse communale

Il est désormais possible de régler les factures de la Halte-Jeux Les Petits Poussins directement par TWINT.

Dès décembre, il sera possible de régler les factures communales directement depuis la plate-forme E-bill (banques et PostFinance).



Les Coups de cœur Automnaux de la Ludothèque Régionale de la Venoge

Ludothèque de la Venoge



BlockNess !

Un jeu de stratégie en 3D de Laurent Escoffier, illustré par Christine Alcouffe & Simon Douchy

Pour 2 à 4 joueurs dès 8 ans. Pour des parties de 15 minutes environ.

Les monstres du Block Ness sortent enfin la tête de l'eau, mais il y a un petit souci : le lac n'est pas assez grand pour tout le monde !

À chaque tour, les joueurs doivent ajouter une pièce à leur monstre côté tête ou côté queue. Soyez aussi stratégique que possible en utilisant l'espace sur le lac à votre avantage et soyez le dernier à allonger votre monstre pour gagner

Block Ness est un jeu sympathique qui laisse le choix dans la manière de jouer, soit incisive pour bloquer les autres, soit plus réfléchie pour poser ses anneaux et remporter la victoire.



Frouss'Fantômes

Un jeu coopératif de G. Ribas & L. Avinyo, illustré par Coralie Vallageas

Pour 2 à 4 joueurs dès 4 à 6 ans. Pour des parties de 15 minutes environ.

A l'approche d'Halloween il fallait bien un jeu de fantômes !!!

C'est la fête au château hanté ! Les Frouss'fantômes ont invité leurs cousins, mais de petits intrus en ont profité pour s'introduire.

De la cuisine à la salle à manger, les Frouss'fantômes ont pour mission de chasser ces intrus avant que leurs cousins ne s'enfuient.

Mais pour chasser un intrus, mieux vaut lui filer une bonne frayeur ! Avec des pions fantômes phosphorescents.

Un jeu simple et amusant avec des règles faciles à apprendre.

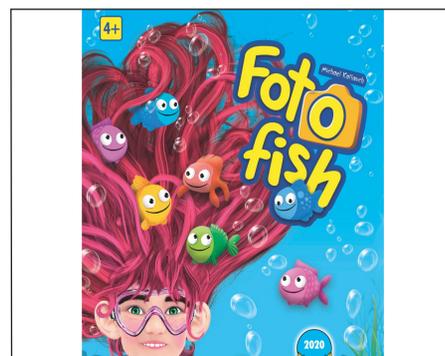


Foto Fish

Un jeu d'observation et de rapidité de Michael Kallauch, illustré par Rasa Joni & Gediminas Akelaitis

Pour 2 à 4 joueurs dès 4 ans. Pour des parties de 15 minutes environ.

Un plateau vert, accessible, un bleu un peu plus compliqué. Un appareil photo jaune, plus petit, ou un rouge qui cadrera plus large. Le jeu sait s'adapter à son jeune public

On lance 2 dés, et à chaque joueur de cadrer le plus rapidement possible les mêmes poissons qu'affichés sur les dés. Ça sera le 1er à crier « CLIC » ! de remporter la manche.

Le plus rapide récupérera un Grand Segment de poisson, les autres un plus petit. Le but étant d'avoir le plus grand poisson.

Tous ces jeux sont disponibles à la ludothèque. Le nouvel Opus Unlock 9, **LEGENDARY ADVENTURES** ainsi que le premier **Unlock Kids**, sortis récemment dans le commerce, sont déjà prêts à la location.

La ludothèque sera fermée pour les vacances d'automne du 15 octobre au 1er novembre 2021.

Nous vous attendons avec plaisir dès le 2 novembre 2021.

Votre Ludothèque Régionale de la Venoge.

www.ludothequedelavenoge.ch
info@ludothequedelavenoge.ch

Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

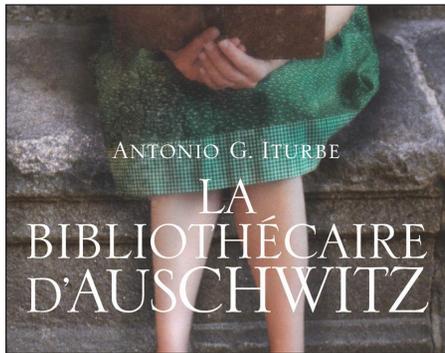
Bibliothèque de la Venoge

Nazisme – Liberté - Emouvant

Arrachée au ghetto de Terezin avec ses parents, Dita 14 ans, est déportée dans le camp de concentration d'Auschwitz. Fredy Hirsch, éducateur juif, tente de donner une certaine normalité aux enfants en continuant à leur enseigner la lecture, les mathématiques ou encore la géographie. Il propose à Dita de conserver huit livres qui font le trésor des prisonniers. Bravant la surveillance des SS, elle devient la bibliothécaire d'Auschwitz.

Dita prendra soin de ces huit trésors au péril de sa vie pour offrir aux prisonniers quelques instants d'évasion.

La bibliothécaire d'Auschwitz, Antonio Iturbe, Flammarion, 2020

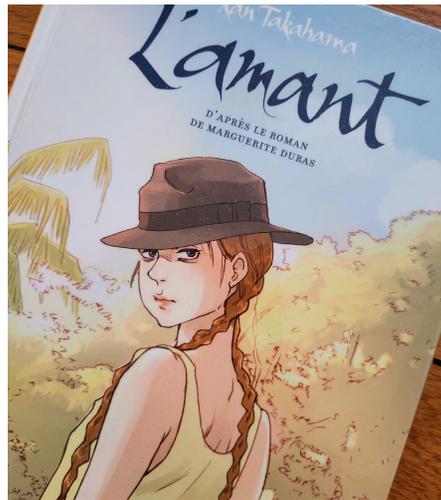


Adaptation – sensualité – relation

La narratrice raconte sa rencontre et sa liaison en Indochine avec un homme riche et adulte lorsqu'elle avait 15 ans.

Le trait et les couleurs utilisées pour retranscrire ce roman en bande dessinée sont un régal pour les yeux. Une manière agréable de faire connaître ce classique de la littérature pour les personnes qui n'ont pas l'envie de se plonger dans le texte original.

L'amant, Kan Takahama d'après le roman de Marguerite Duras, Rue de Sèvres, 2020



Fantastique – Aventure – Mystère

3 femmes – 3 époques. Un drame qui s'est produit en 1890 aura des incidences inattendues jusqu'à nos jours et liera mystérieusement ces femmes.

A la lecture de ce roman, vous vous transformerez en enquêteur pour découvrir la clé de ce mystère qui dépasse l'entendement. Etes-vous prêt à dépasser vos réflexions cartésiennes?

Poussière d'étoiles, Linda Da Silva, éd. Lemart, 2020



Notre planète - notre maison

La Nuit du conte en Suisse

Vendredi 12 novembre 2021

Bibliothèque intercommunale de la Venoge, Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens

Programme :

15h30 - 16h30 pour les tout-petits (contes par Barbara à 16h, dès 15h30 goûter offert)
 18h30 - 20h pour les familles avec enfants dès 6 ans (contes par Mamoudet à 18h30. Soupe offerte)
 20h pour les adultes dès 16 ans (contes et légendes par Jacqueline à 20h30, soupe offerte dès 20h)

Mots-croisés

Horizontal

4 - Tac.

6 - Nom des habitants de Vufflens-la-Ville.

7 - Quartier de Penthalaz imaginé en 1972 et situé entre le Vieux Village et la gare.

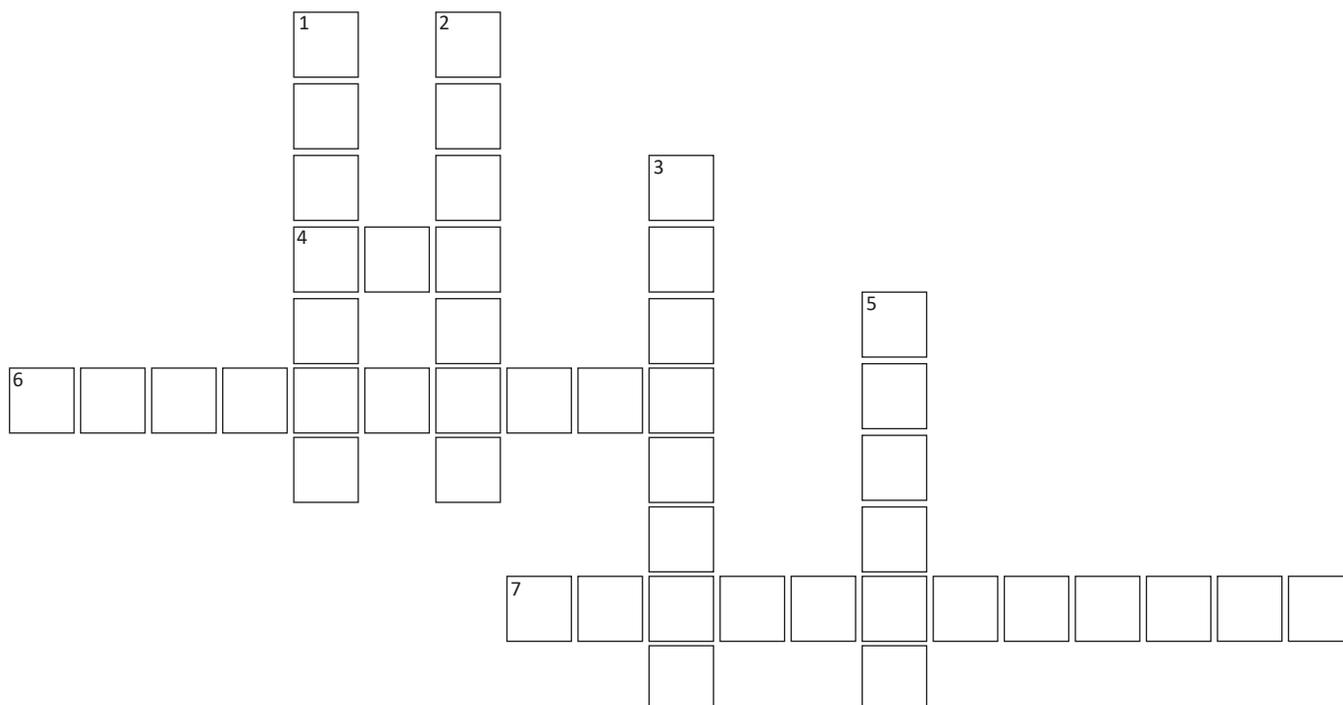
Vertical

1 - Nom officiel de Penthalaz en 1182.

2 - Installation sportive fondée en 1961.

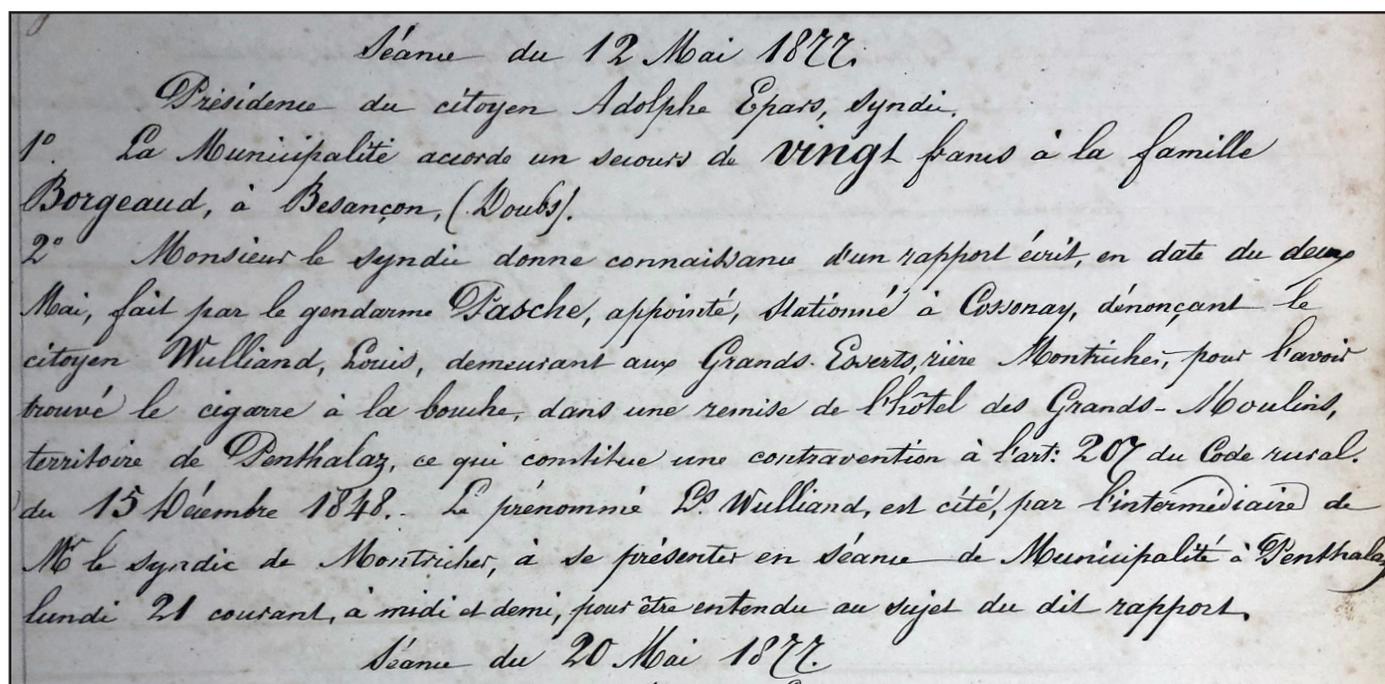
3 - Ancien district de Penthalaz avant 2008.

5 - Affluent du Rhône qui a son embouchure au nord du Lac Léman.



Archives communales

Procès-verbal de la séance de la Municipalité du 12 mai 1877



Agenda*

27 octobre

Thé dansant

3 novembre

Thé dansant

4 novembre

Connaissance 3 (Les maladies rares)

10 novembre

Thé dansant

12 novembre

Repas de soutien - Concours des tambours 2022

14 novembre

Fête de paroisse

21 novembre

Championnat Uni-Hockey

26-27 novembre

Soirée de gym

1er décembre

Thé dansant

8 décembre

Thé dansant

9 décembre

Connaissance 3 (Ancienne religion scandinave - Le crépuscule des dieux)

15 décembre

Thé dansant

22 décembre

Don du sang

* se renseigner au préalable sur les mesures sanitaires en vigueur dans le canton.

Mobility

2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthalaz

Déchetterie

DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

Marché

Tous les mercredis, à la Place-Centrale de 8h à 12h.

Paroisses

Paroisse Protestante EERV



Lieux et horaires des cultes : en raison du contexte sanitaire, merci de vous reporter au site web de la paroisse www.penthalaz.eerv.ch

31 octobre, 10h, église

14 novembre, 10h, Verger

21 novembre, 10h, église

5 décembre, 10h, foyer

19 décembre, 17h, église

16 janvier, 10h, foyer

30 janvier, 10h, église

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch.

Pasteure : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch), tél. 021 331 56 44.

L'Arc-en-ciel

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :

www.arcencienvenoje.com

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul :

www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay.

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

Administration communale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h, ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 1), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

BOURSE COMMUNALE

Ouverture des guichets : tous les matins de 8h à 11h30.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 2).

ACCUEIL DE MIDI

Midicroque - Tél. : 079 940 19 21.

SERVICE DE LA POPULATION

Ouverture des guichets : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 17h et les mercredis après-midi de 16h à 19h.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 3), durant les heures d'ouverture des guichets.

SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

Permanence téléphonique : au **021 863 20 50** (touche 4).

Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414
Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022